

# L'Eglise, l'argent... et moi

Le dimanche des Rameaux est lancée la campagne du **Denier de l'Eglise**. L'occasion d'un rappel sur les différentes ressources de l'Eglise.

RESSOURCES	COMBIEN	POUR PAYER QUOI	QUAND
 <b>Le denier</b>	1% de vos <b>revenus annuels</b> ou 10% de votre <b>impôt</b>  ou bien la valeur de 2 à 3 <b>journées de travail</b>	<b>Traitement et charges sociales</b> de votre curé	Une fois par an
 <b>La quête</b>	<b>2€, 5€, 10 €, 20 € ou plus...</b>	Frais de fonctionnement de la paroisse (locaux, frais administratifs, objets du culte, fleurs...)	Tous les dimanches
 <b>Le casuel</b>	Baptême: <b>75 €</b>  Mariage: <b>300 €</b>  Obsèques : <b>250 €</b>	Revient à la paroisse pour les frais de la célébration et de la vie de la paroisse (une petite part reversée au diocèse)	Lors des étapes de la vie
 <b>Les offrandes de messe</b>	<b>18 €</b>	Complément de traitement pour le prêtre	Lorsqu'on veut prier pour un défunt ou confier une intention particulière